

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 8 août 2002, Maison de Paroisse à 20h15

Madame Viviane PAVILLARD, Présidente, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Messieurs les Municipaux, le représentant de la presse, le public, Madame l'Huissière ainsi que Madame la Secrétaire. Elle remercie chacun pour sa présence à cette assemblée du conseil.

Sont excusés : Madame Claudine CHESAUX et Messieurs Pierre-Alain LOMBARDI, Syndic, David BARROUD, Patrick BLATTI, Jean-Michel GIL, Alain GREMINGER, Henri JAQUET, Max KNECHT, Jacques MANIGLEY, Silvano MELI, Vincent MOTTIER, Jan SANDEN, Sebastiano TAMBURELLO.

Absent 1^{er} appel : Monsieur Jacky BONELLI

L'appel fait constater la présence de 32 conseillers. Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer valablement et la séance est ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 28 juin 2002 a été adressé à chaque conseiller. Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire. La liste téléphonique des Conseillers a été mise à jour et Madame PAVILLARD demande à chacun de communiquer directement à la Secrétaire toutes modifications ou adjonctions qui pourraient survenir. La convocation pour cette séance d'urgence a été envoyée dans les délais. Aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour qui sera suivi tel que proposé.

1.- COMMUNICATIONS DU BUREAU

Madame la Présidente tient à relever l'aspect constructif des interventions réfléchies tant des Conseillers présents que des Municipaux lors du dernier conseil et elle souhaite que l'atmosphère des délibérations se maintienne dans ce sens.

De plus, le bureau a relevé la rapidité avec laquelle les présidents de groupe ont constitué la commission ad'hoc. Merci à tous.

Suite à une question qui a été posée à Madame PAVILLARD concernant le délai de présentation d'un rapport, elle nous relit les art. 48 et 49 du RCC et précise que chacun a fonctionné de manière correcte. Munie d'une adresse électronique, elle serait reconnaissante, en cas d'urgence et dans la mesure des possibilités, de lui transmettre le rapport par ce biais avant le conseil. Elle remercie Mademoiselle Aurélie LIETTA qui a utilisé cette voie-là.

Décès et naissances

Plusieurs décès sont malheureusement survenus dans notre commune depuis le dernier conseil, ceux de Messieurs Henri PARMELIN, William PERNET et Claude TALLAT.

Afin d'honorer la mémoire de ces disparus, Madame la Présidente prie l'assemblée de se lever pour observer un instant de silence.

C'est avec plaisir qu'elle souhaite la bienvenue à deux nouveaux-nés :
Gabriel BARIC et Malorie BLANCHARD
Félicitations aux heureux parents.

2.- RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS 12/2002 Glissements de terrains en Comborcherie et Sur le Scex. URGENCE DEMANDEE

Madame Anne-France MELCHIOR, rapporteur, nous donne lecture du rapport de la commission qui relève quelques points et propose d'accepter le préavis tel que présenté.

Mademoiselle Aurélie LIETTA, rapporteur pour la commission des finances, nous lit son rapport également favorable.

La discussion est ouverte et Monsieur Jean-Martin STOLL demande à la Municipalité qu'une participation pour les frais de remise en état de la route de Prélan soit facturée aux propriétaires qui en profitent. En effet, cette route ne fait pas partie du domaine public, elle est privée depuis le virage des Alpes Vaudoises et les propriétaires qui utilisent cette route ne sont pas au bénéfice d'un droit de passage. D'une manière générale, lorsqu'une route est privée, les frais d'entretien sont à répartir entre les différents propriétaires qui l'utilisent. Monsieur STOLL demande donc que les frais engagés pour les travaux de soutien de la route soient répartis entre les différents propriétaires des parcelles de Prélan.

Monsieur Didier DELADOEY, Municipal, précise qu'une demande de servitude de passage public est en cours. A l'époque, les permis de construire ont été accordés et la Commune a encaissé les taxes de raccordement des eaux et des égouts et taxes foncières. De plus, cette route est aussi utilisée par de nombreux promeneurs.

Monsieur STOLL précise que la situation juridique qui prévaut est la situation actuelle et à ce jour, aucun droit de passage n'existe. Il relève également que des permis de construire ont été délivrés et des taxes encaissées pour des bâtiments qui ne sont pas accessibles directement depuis le domaine public. La Reka, par exemple, traverse une parcelle privée qui est au bénéfice d'un droit de passage. Il demande donc que la Municipalité soit équitable avec tous les propriétaires privés de la Commune et réitère sa requête pour qu'une participation financière soit adressée aux propriétaires de Prélan.

Monsieur DELADOEY relève qu'un avis de droit a été étudié à l'époque, il va se renseigner à ce sujet.

La parole n'est plus demandée et le préavis est soumis au vote. Il est accepté à l'unanimité.

3.- COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Compost Riviera Chablais, Commune de Villeneuve : Monsieur Dider DELADOEY,

Municipal, nous rappelle que ce projet a été cautionné en son temps. Quelques Communes avoisinantes ont formulé des plaintes pour des odeurs nauséabondes, ce qui a provoqué l'intervention du canton. Compost Riviera Chablais doit trouver une solution pour palier à ce problème et envisager les travaux nécessaires. Il sera présenté à la Commune de Leysin une demande de cautionnement de l'ordre de Fr. 100'000.—qui fera l'objet d'un préavis. Monsieur DELADOEY nous informe également que le mardi 27 août prochain, une séance d'information pour ce projet, aura lieu à Noville à 20 heures. Les personnes intéressées à participer à cette séance peuvent le contacter directement.

Fondation « Gentiana » : Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Municipal, nous informe que la Municipalité a signé une convention avec la Fondation « Gentiana » et a accepté de mettre à sa disposition une parcelle située au sud du Suchet. Cette Fondation, présidée par le Professeur Kurt HOSTETTMANN, s'intéresse à l'étude des plantes médicinales et une conférence de presse aura lieu le 15 août prochain.

Préavis : Monsieur UDRIOT précise que les Conseillers peuvent consulter tous les dossiers nécessaires à l'étude des préavis auprès du Greffe Municipal. Les dossiers ne peuvent pas être emportés, ils doivent rester à la Commune. Ils sont disponibles en tous temps et pas uniquement pour les Conseillers faisant partie de la commission ad'hoc.

4.- PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

La discussion est ouverte et Madame Gaby GUIGNARD demande à la Municipalité qu'un panneau « Attention enfants », identique à celui qui est installé à Veyges, soit placé à l'entrée du hameau de Crettaz.

La parole n'est plus demandée et Madame la Présidente clôt la discussion.

Avant de se quitter, Madame PAVILLARD nous communique trois informations.

Le prochain conseil aura vraisemblablement lieu dans la deuxième quinzaine de septembre 2002.

Elle tient à remercier tous ceux qui ont œuvré à la réussite du « Leysin-Actualités » journal des commerçants et artisans de Leysin en collaboration avec la Commune de Leysin et Leysin Tourisme. Cette réalisation, à en croire les échos, est appréciée par nos hôtes et nos citoyens.

Elle nous invite d'ores et déjà à nous préparer pour les prochaines votations fédérales et cantonale qui nous appelleront aux urnes le 22 septembre prochain.

Objets fédéraux :

1. Initiative populaire « Pour le versement au fonds AVS des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale suisse (Initiative sur l'or) » et le contre-projet « L'or à l'AVS, aux cantons et à la Fondation »
2. Loi sur le marché de l'électricité (LME)

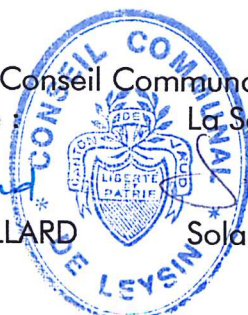
Objet cantonal :

Nouvelle Constitution vaudoise.

Madame Viviane PAVILLARD remercie Mesdames et Messieurs les conseillers pour leur attention et la Municipalité pour sa présence et lève cette séance à 20h45 . Elle souhaite à chacun une fin d'été ensoleillée.

Leysin, le 21 août 2002

Pour le Conseil Communal :
La Présidente : La Secrétaire :
 
Viviane PAVILLARD Solange FORESTIER



16.10.02
